



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

Délibération n° 07

Date de convocation
20.09.19

Date d'affichage
24.09.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Combs Jumelage dans le cadre de l'organisation des 40 ans du jumelage avec la ville de Dalí.

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. M. BAFFIE – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,

VU la demande de subvention émanant de l'association Combs Jumelage en date du 16 août 2019,

VU les avis des commissions municipales Animation et Vie Locale et Administration Finances,

CONSIDERANT la nécessité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 180 € à l'association Combs Jumelage afin de participer aux frais de l'organisation des 40 ans du jumelage avec la ville de Dalí.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 180 € à l'association Combs Jumelage.

DIT que les crédits seront disponibles en 3290-6574 du budget 2019.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 septembre 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -